

Message de la Police Locale d'Arlon-Attert-Habay-Martelange

Rentrée scolaire 2017-2018 / Ecole de l'INDA

Utilisation d'un Kiss and Ride (quand celui-ci est présent):

Il s'agit d'une zone pour déposer et/ou embarquer les écoliers et non pas d'une zone de stationnement de courte durée.

Sa valeur légale est donnée par le signal E1 (arrêt autorisé).

Pour que ce système de dépose minute fonctionne, il est impératif que le véhicule ne reste pas stationné sur cette zone. Elle sera donc utilisée en priorité pour le dépôt des élèves de primaire ou de secondaire pouvant se détacher et sortir seul de la voiture.

Pour les écoliers de maternelle, il est préférable d'utiliser un parking ou une zone de stationnement de courte durée.

Infractions:

La zone de police d'Arlon sera attentive durant cette rentrée scolaire 2017 aux incivilités et aux stationnements dangereux aux abords des écoles.

- Stationnement sur et en deçà (à - de 3 mètres) des passages pour piétons : 110 euros
- Stationnement sur les trottoirs : 110 euros
- Non respect des panneaux E1 (kiss & ride) et E3 : 55 euros
- L'arrêt sur la chaussée pour déposer un élève est interdit : 55 euros (notamment dans une rue en côte ou qui gêne la circulation des autres usagers)

Conseils:

Veillez à déposer vos enfants du côté opposé à la chaussée (côté trottoir) et aux endroits prévus. Veillez à attacher vos enfants avec la ceinture de sécurité et à les placer sur des sièges adaptés à leur morphologie.

Des contrôles sur la bonne utilisation de la ceinture de sécurité seront effectués durant cette rentrée scolaire. L'amende se monte à 174 euros.

Essayez d'utiliser les transports en commun ou d'utiliser le covoiturage pour amener vos enfants à l'école afin de diminuer l'engorgement des voitures dans le centre ville.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !!

Vert : stationnement autorisé

Jaune : arrêt autorisé

Rouge : stationnement et arrêt interdits



